

BULLETIN D'ADHESION 2012

Je soutiens l'action d'**innocence en danger** et souhaite adhérer à l'association par le règlement de la cotisation annuelle de :

25 € (membre adhérent) 50 € (membre bienfaiteur) 300 € (membre personne morale)
(Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **innocence en danger**, adresse ci-dessus)

Je souhaite faire un don supplémentaire de : _____ €

(L'ensemble des versements donne droit à une déduction fiscale de 66% selon l'article 200 et l'article 238 bis du code général des impôts) *

Je souhaite recevoir la newsletter d'innocence en danger à l'adresse e-mail renseignée ci-dessous.

Coordonnées de l'Adhérent :

Monsieur Madame Mademoiselle Entreprise

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse suite :

Code postal : Ville : Pays :

E-mail :@.....

Date :

Signature :

* **Article 200 du CGI** (pour les personnes physiques) : le don est déductible de l'impôt à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu du donateur, l'excédent pouvant être imputé sur l'impôt des 5 années suivantes. Les dons peuvent être fait tant en numéraire qu'en nature (Doc administrative 5 B-3311 n°71).

Article 238 bis du CGI (pour les personnes morales) : les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de la société. En contrepartie, la dépense n'est pas déductible du résultat imposable. L'excédent peut aussi être imputé sur l'impôt des 5 années suivantes. Les dons peuvent être fait tant en numéraire qu'en nature.

ADH2012 website